

# Droits humains : la rétrospective de l'année 2022

**> TOPS & FLOPS**

JANVIER



## **Audition devant le Parlement wallon sur les licences d'exportations d'armes**

La Ligue des droits humains, la CNAPD, Vredesactie et Amnesty International ont été auditionnées devant le Parlement wallon en janvier 2022 concernant le manque de transparence de la Région wallonne en matière d'octroi de licences d'exportation d'armes. Les quatre associations ont rappelé que ce manque de transparence ne leur permettait pas d'exercer un contrôle démocratique et adéquat sur ces exportations. Or, certaines de ces licences sont illégales, puisqu'elles ne respectent pas le décret wallon qui fixe les règles en la matière. Des armes sont en effet exportées vers des pays qui répriment minorités et opposition politique, comme l'Arabie saoudite, également engluée dans la guerre au Yémen depuis 2015. Les quatre associations ont par ailleurs porté plainte au pénal contre la FN Herstal, première entreprise du secteur de l'armement en Belgique.



## **La justice condamne l'État belge et Fedasil pour sa mauvaise gestion de l'accueil**

Le tribunal de première instance de Bruxelles donne raison aux dix associations, dont la Ligue des droits humains, qui ont assigné l'État belge et Fedasil en justice pour violation du droit à l'asile et du droit à l'accueil. Le tribunal balaie les justifications de l'État et rappelle qu'il doit se conformer à ses obligations internationales. De nombreux·ses demandeur·ses d'asile, souvent des hommes isolés, ne parvenaient pas à enregistrer leur demande de protection internationale. Près d'un an plus tard, la situation s'est encore dégradée : malgré 7 000 condamnations des tribunaux du travail du pays et plusieurs centaines de condamnations de la Cour européenne des droits de l'homme, plus de 2 000 personnes dont des familles et des mineur·es étranger·es non accompagnés·es, dorment dehors, dans des conditions indignes. L'État ne respecte ni ses obligations, ni les décisions de justice.

## FÉVRIER

**La réforme du droit pénal sexuel est adoptée en commission Justice de la Chambre**

La réforme adoptée en commission Justice de la Chambre vise à « moderniser » le droit pénal sexuel et notamment à y introduire la notion de « consentement », ce qui constitue une avancée importante dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes. La notion d'attentat à la pudeur disparaît, les notions de « viol » et « voyeurisme » sont élargies. La réforme décriminalise également la prostitution, mais pas le proxénétisme, ce qui est une demande de longue date des associations représentant les personnes qui se prostituent. À noter que plusieurs points problématiques avaient été soulignés par la Ligue des droits humains, notamment l'augmentation drastique des seuils de peines pour les infractions à caractère sexuel mais, dans l'ensemble, le texte représente une avancée majeure.

**La Russie envahit l'Ukraine**

Le 24 février 2022, la Russie bombarde plusieurs villes d'Ukraine. C'est le début d'une nouvelle guerre qui va secouer le monde et en particulier le continent européen. Sur son passage, l'armée russe commet des exactions et des crimes de guerre que les associations de défense des droits humains s'échinent à documenter. Des millions de personnes sont forcées de quitter l'Ukraine. La Belgique accueille plus de 60 000 réfugié·es ukrainien·nes, l'Union européenne décide de leur accorder la protection temporaire. Si la LDH salue cet élan humanitaire, le fait que d'autres migrant·es n'aient pas pu bénéficier de la même mobilisation générale de notre société laisse un goût amer.

## MARS

**Covid Safe Ticket, port du masque, baromètre : les mesures sanitaires sont levées**

Près de deux ans après le premier confinement décidé pour freiner la pandémie de coronavirus, les mesures sanitaires qui se sont imposées dans le quotidien des citoyen·nes belges sont levées, lors du comité de concertation du 4 mars 2022. Le Covid Safe Ticket qui permettait aux personnes vaccinées d'accéder à certains lieux et événements est remis au

placard, le masque n'est plus obligatoire dans les transports en commun ni dans les écoles. La pandémie de coronavirus et les contraintes qui nous ont été imposées s'éloignent en Belgique. Par ailleurs, la Ligue des droits humains et la Liga voor Mensenrechten ont déposé un recours en annulation contre la loi « pandémie » du 14 août 2021 devant la Cour constitutionnelle. Les deux associations estiment que cette loi est un outil nécessaire qui offre un cadre à la gestion de crises que notre pays pourrait encore traverser, pour autant, compte tenu des droits fondamentaux que cette loi permet de limiter, elles entendent en souligner les lacunes et les soumettre à l'appréciation de la Cour.



### **Quatre planètes pour maintenir un train de vie à la belge**

Si le monde vivait comme les citoyen·nes belges, en moyenne, l'humanité aurait déjà consommé l'ensemble des ressources naturelles que la planète peut renouveler en un an, selon un rapport du WWF Belgique avec Global Foodprint Network. La Belgique franchit cette date quatre mois avant la moyenne mondiale. C'est la preuve du poids considérable de son empreinte écologique, si l'on prend en compte sa consommation et ses émissions polluantes.

## AVRIL



### **Une nouvelle procédure de contrôle pour la GRAPA mais...**

Les facteurs ne contrôleront plus la condition du lieu de résidence pour les bénéficiaires de la GRAPA, la Garantie de Revenus des Personnes âgées. Ce complément aux pensions les plus basses concerne plus de 100.000 personnes en Belgique, la plupart des bénéficiaires étant des femmes. Leur résidence était contrôlée par des visites aléatoires réalisées par des facteurs à leur domicile. Changement de procédure jugée intrusive par différentes associations dont la Ligue des droits humains. Un recommandé classique sera désormais envoyé aux bénéficiaires. La procédure change mais d'autres problèmes persistent : il est toujours interdit aux bénéficiaires de la GRAPA de se rendre à l'étranger plus de 29 jours par an, ce qui constitue une atteinte à leurs droits fondamentaux.



### **L'inflation s'envole en Belgique en raison notamment du prix des carburants**

Il faut remonter près de 40 ans dans le temps pour retrouver pareille inflation : + 8,3 %. La hausse globale des prix est en

partie due au prix des carburants y compris le gaz naturel et le mazout de chauffage. La guerre en Ukraine déstabilise les marchés. Résultat ? Tout, ou presque, augmente et boucler les fins de mois s'annonce particulièrement difficile. Les demandes d'aide explosent auprès des CPAS. La crise énergétique étrangle les ménages belges, les petits indépendants et les entreprises. Les droits économiques, sociaux et culturels sont encore un peu plus sous pression.

MAI



### **La Région bruxelloise suspend le règlement anti-mendicité des mineurs**

Fin mars 2022, la Ville de Bruxelles adopte un règlement interdisant la mendicité des adultes accompagné-es de mineur-es de moins de 16 ans sur son territoire. La Ville entend privilégier la médiation et la prévention, avant de passer à la répression : l'amende administrative peut s'élever jusqu'à 350 euros maximum. Les associations s'inquiètent de la « pénalisation » de la mendicité des enfants. À la suite d'une plainte introduite par la Ligue des droits humains, la Région bruxelloise décide de suspendre le règlement anti-mendicité en soulignant, notamment, le caractère disproportionné de la mesure. La Région laissera finalement courir le délai d'annulation : le règlement est à nouveau applicable. La Ligue des droits humains, aux côtés de ses partenaires, dépose un recours en annulation devant le Conseil d'État.



### **Liberté de la presse : la situation se dégrade en Belgique**

La Belgique dégringole dans le classement de Reporters sans frontières. Ce classement mondial prend le pouls chaque année de la liberté de la presse, à l'échelle mondiale. En 2022, la Belgique passe de la 11<sup>ème</sup> à la 23<sup>ème</sup> place. Les raisons sont multiples, le rapport épingle notamment les violences que subissent les journalistes de la part de la police et des manifestant-es lors de rassemblements, ainsi que « des menaces en ligne ciblant surtout les femmes ». Par ailleurs, depuis fin 2021 et le rachat de LN24 par le groupe de presse IPM-EDA, le paysage des médias privés en Belgique francophone ne compte désormais plus que deux acteurs dominants de force plus ou moins équivalente, IPM et Rossel & Cie, avec chacun plusieurs sites Internet, de multiples titres de quotidiens, des magazines, des chaînes de radio et de télévision. Cette concentration des médias suscite des inquiétudes.

## JUIN

**La Cour européenne des droits de l'homme recadre la Belgique dans un dossier de violences policières à caractère raciste**

C'est un signal fort que la Cour européenne des droits de l'homme envoie aux autorités belges en juin 2022. Dans son arrêt, elle condamne l'État belge pour violation de l'article 6 de la CEDH protégeant le droit au procès équitable. Selon la Cour, certaines juridictions accordent un poids disproportionné à la parole des policier-ères par rapport à celle des victimes et des témoins, dans le cadre de procédures impliquant les forces de l'ordre. La LDH a fait intervention volontaire dans le cadre de ce dossier et se réjouit que la Cour ait suivi son argumentation.

**La loi belge PNR (Passenger Name Record) ne respecte pas les conditions de la directive européenne**

La Cour de justice de l'Union européenne a rendu un arrêt concernant la loi belge transposant la directive européenne « Passenger Name Record » du 27 avril 2016. Cette directive permet l'enregistrement et la conservation systématique des données des passager-ères de vols hors et à l'intérieur de l'Union européenne, sous des conditions très strictes. Conditions que la loi belge du 25 décembre 2016 ne respecte pas selon la Cour de justice. La balle est désormais dans le camp de la Cour constitutionnelle devant laquelle la Ligue des droits humains a introduit ce recours en 2017. Elle est en effet la seule compétente pour annuler totalement ou partiellement la loi belge.

## JUILLET

**Feu vert pour la restitution des œuvres de la colonisation**

La Chambre vote en séance plénière la loi sur la restitution des œuvres de la colonisation. Elle fixe un cadre légal global pour les trois pays concernés : Congo, Burundi et Rwanda. Les biens concernés, notamment des masques, des statuettes, des objets du quotidien, se trouvent aujourd'hui dans les collections des musées belges et des établissements scientifiques fédéraux.

**Le Parlement fédéral lève le mandat d'une lanceuse d'alerte, dans le dossier de l'APD**

Le Parlement a révoqué le président et directeur de l'Autorité de

protection des données et sa codirectrice et lanceuse d'alerte. Celle-ci est l'une des deux directrices qui avaient dénoncé les problèmes de conflits d'intérêts qui affectaient l'institution. Des dysfonctionnements, dénoncés par la LDH, que la Commission européenne avait pris au sérieux en lançant une procédure en infraction à l'encontre de la Belgique. Le Parlement fédéral n'a pas joué son rôle de contrôle. Pire, il sanctionne la lanceuse d'alerte alors que la Belgique n'a toujours pas transposé la directive européenne qui les protège.

## AOÛT



### La dépénalisation du cannabis ferait-elle son chemin ?

Une vingtaine de fusillades en 6 mois à Bruxelles : plusieurs quartiers de la capitale sont sous tension. Cette violence est en partie liée au trafic de stupéfiants. Pour l'enrayer, plusieurs voix s'élèvent pour dépénaliser l'usage du cannabis. Certains vont plus loin et proposent même que l'État se dote d'outils pour contrôler la production, la distribution et le prix du cannabis. La loi drogues en Belgique a plus de 100 ans mais les lignes seraient-elles lentement en train de bouger au sein de certains partis politiques ? Quoiqu'il en soit, l'impasse de la politique purement répressive menée depuis 100 ans est totale.



### Été caniculaire et incendies

Des températures qui atteignent les 40 degrés, des incendies, des prairies roussies par la chaleur, des cultures et du bétail qui souffrent : l'été 2022 restera dans les annales pour ses températures caniculaires. Plusieurs communes ont imposé des restrictions d'eau à leurs habitant·es pour éviter les pénuries. Selon Sciensano, cet été a enregistré la plus importante surmortalité de ces 20 dernières années. Dans son rapport, l'institut de santé publique n'attribue pas directement cette surmortalité aux fortes chaleurs mais souligne que « la coïncidence entre surmortalité et pics de chaleur et d'ozone est un constat récurrent ».

## SEPTEMBRE



### La justice belge condamne l'État belge dans l'affaire Trabelsi

Il devient difficile de faire le compte des décisions judiciaires qui condamnent la Belgique dans ce dossier « Trabelsi ». En septembre 2022, c'est au tour de la cour d'appel de

Bruxelles de condamner l'État belge. La cour qui ordonne l'indemnisation et enjoint à la Belgique de demander le retour de Nizar Trabelsi. Ce ressortissant tunisien a été condamné en Belgique pour une tentative d'attentat sur la base militaire américaine de Kleine Brogel. À l'issue de sa peine, il a été extradé vers les États-Unis, alors que la Cour européenne des droits de l'homme l'interdisait. Aujourd'hui, Nizar Trabelsi est toujours détenu aux États-Unis dans des conditions de détention extrêmement sévères. Le Comité T, le Comité de vigilance en matière de lutte contre le terrorisme, dénonce cette extradition illégale depuis plusieurs années.



### Faux départ pour le procès des attentats de Bruxelles

C'est un procès hors norme, le plus grand procès jamais organisé devant un jury populaire en Belgique. 960 personnes se sont constituées parties civiles, dix hommes sont sur le banc des accusés. Le procès des attentats de Bruxelles devait commencer le 12 septembre mais il a été suspendu en raison d'une polémique autour des box vitrés ultra-sécurisés derrière lesquels les accusés devaient comparaître. Selon la défense, suivie par la présidente de la Cour d'assises, ce dispositif violait l'article 6 de la Convention des droits de l'homme sur le droit à un procès équitable. Les box ont donc été démontés. Le procès reprendra le 30 novembre mais sera marqué par d'autres polémiques, notamment sur les conditions dans lesquelles les détenus sont transférés vers le bâtiment spécialement aménagé pour ce procès.

## OCTOBRE



### Les féminicides officiellement comptabilisés en Belgique

Jusqu'ici, c'est le blog Stop féminicide qui comptabilisait le nombre de féminicides en Belgique, en épluchant la presse francophone et néerlandophone du pays. Désormais, une nouvelle loi-cadre avalisée par le conseil des ministres prévoit que les féminicides soient officiellement comptabilisés par la Belgique. Le texte organise la collecte et la publication des données. Un premier pas important pour mesurer l'ampleur du phénomène, pour l'analyser au plus près et ensuite développer des politiques adaptées pour lutter contre les féminicides. En 2022, selon le blog Stop Féminicide, au moins 24 femmes sont mortes sous les tirs ou les coups d'un homme parce qu'elles étaient femmes.



### **Aisha, jeune Iranienne, expulsée par la Belgique**

Malgré la forte mobilisation de plusieurs collectifs, Aisha sera expulsée de Belgique lors d'une quatrième tentative des autorités. La jeune Iranienne de 20 ans demandait la protection de la Belgique parce qu'elle fuyait un mariage forcé et un oncle menaçant. Sa demande d'asile a été refusée par manque d'éléments prouvant la véracité de son récit. Aisha a été expulsée par l'Office des Étrangers, expulsion au cours de laquelle elle sera victime de violences policières, comme elle en témoignera dans plusieurs médias. Son expulsion pose également question dans le contexte de répression renforcée en Iran, quelques semaines seulement après la mort de Masha Amini.

## NOVEMBRE



### **Des centaines d'avocat·es se mobilisent pour le respect de l'État de droit**

Ce qui a allumé la flamme, c'est la crise de l'accueil. Malgré plusieurs milliers de condamnations par les tribunaux du travail, le gouvernement belge fait la sourde oreille. Le réseau d'accueil est saturé et plus de 2 000 personnes qui demandent la protection internationale sont contraintes d'attendre une place dans le réseau d'accueil dans des conditions indignes. Des centaines d'avocat·es et associations vont maintenir la pression sur le gouvernement : rencontre avec la secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, enterrement symbolique de l'État de droit sous les fenêtres du cabinet du ministre de la Justice. L'érosion de l'État de droit est inquiétante, entre le sous-financement de la justice, l'arriéré important de plusieurs juridictions (dont celles du travail et de la famille), les décisions de justice qui ne sont pas exécutées et le faible contrôle des parlements sur les pouvoirs exécutifs.



### **La prison de Haren accueille ses premier·ères détenu·es ; le Comité anti-torture du Conseil de l'Europe (CPT) épingle la Belgique**

Les détenu·es de la prison de Berkendael et de Forest ont été transféré·es début novembre vers la prison de Haren. Une ouverture déjà marquée par une grève des agent·es de la prison qui dénoncent notamment une arrivée prématurée dans les lieux, la prison étant par ailleurs à la recherche de personnel. Plus globalement, le Comité anti-torture épingle

une nouvelle fois la Belgique dans un nouveau rapport : il pointe du doigt les problèmes de surpopulation carcérale et les conséquences de celle-ci sur les conditions de vie des détenu-es. Le constat est partagé par plusieurs dizaines de directeur-rices qui ont écrit au ministre de la Justice fin novembre, iels déclarent « qu'iels ne peuvent plus accepter de devoir bafouer les droits de l'homme, jour après jour ».

## DÉCEMBRE



### **L'UNESCO retire la ducasse d'Ath du patrimoine culturel immatériel de l'humanité**

C'est une surprise : début décembre, l'UNESCO prend la décision de retirer la ducasse d'Ath du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. La raison ? La présence du personnage du « Sauvage », très controversé, le corps grimé en noir, anneau dans le nez et chaînes autour du cou et des poignets. Ce personnage est censé faire peur aux enfants. Le retrait a été voté à l'unanimité, avec l'appui de la Belgique, qui voulait de cette manière « rappeler avec fermeté son engagement dans la lutte contre le racisme et les discriminations sous toutes leurs formes ».



### **Scandale de corruption au Parlement européen**

L'affaire du « Qatargate » secoue les institutions européennes. L'enquête du parquet fédéral belge met en lumière un scandale de corruption au sein du Parlement européen. La vice-présidente de l'institution est arrêtée, ainsi que quatre autres suspects dont un ancien eurodéputé. Iels sont soupçonné-es par la justice belge d'avoir reçu de l'argent du Qatar et du Maroc pour influencer des décisions politiques. Au même moment, le Parlement wallon est sur la sellette en raison d'une polémique liée à son greffier. Harcèlement, surcoûts des travaux, dépenses liées à des voyages, le greffier du Parlement wallon était en roue libre. Suite à ces scandales en cascade, le Bureau du Parlement wallon a été remanié. La défiance des citoyen·nes envers le monde politique continue de progresser.

# La Ligue des droits humains en 2022

## Avril

### **De quels droits (on se chauffe), le podcast de la Ligue des droits humains**

La Ligue des droits humains se dote d'un nouveau canal de communication, complémentaire à son magazine *La Chronique* et à sa présence sur les réseaux sociaux. Le podcast offre un format souple, qui permet de prendre le temps. *De quels droits (on se chauffe)* propose de creuser certaines thématiques liées aux droits fondamentaux.

## Mai

### **Un nouveau président pour la Ligue des droits humains**

Après deux mandats de l'avocate pénaliste Olivia Venet, Edgar Szoc prend sa succession le 21 mai 2022. Romaniste et économiste de formation, auteur, traducteur, enseignant et chroniqueur, il participe à la vie de la Ligue des droits humains depuis une quinzaine d'années.

## Juin

### **La LDH emménage dans la Maison des droits humains**

Située à Molenbeek, la Maison des droits humains accueille les équipes de la Ligue des droits humains (LDH), de la Liga voor mensenrechten (LVM) et du bureau européen de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Ce rapprochement permet aux trois organisations de développer de nouvelles synergies pour mieux travailler à leur objectif commun : défendre et promouvoir les droits fondamentaux.

## Octobre

### **Le procès fictif de la Ligue des droits humains interroge le placement d'enfants**

La Ligue des droits humains, en collaboration avec Bruxelles Laïque dans le cadre du Festival des Libertés, a présenté la troisième édition de son procès-fiction au Théâtre National : « On va où, maman ? ». Plus de 700 personnes y ont assisté. Au centre de ce spectacle-conférence, les intervenant-es ont évoqué le placement des enfants en institution, le manque de moyens du secteur de l'aide à la jeunesse et le rôle de la société dans la protection de l'enfant. Dans le prolongement du procès fictif, la Ligue des droits humains a consacré un numéro de *La Chronique* à la thématique ainsi qu'une série de son podcast *De quels droits on se chauffe*.

2022